



Quels sont les droits des enfants de mon conjoint en cas de décès

Par **val64ax**, le **04/06/2011** à **21:24**

Bonjour,

Je vis actuellement en concubinage (ni pacsée, ni mariée) avec mon conjoint. Nous avons 1 enfant de 4 ans et mon conjoint a 2 enfant d'un 1er mariage. Nous avons acheté une maison il y a 3 ans. Ma question est la suivante : si mon conjoint décède, quels sont les droits des enfants et les miens sur la maison ? Merci.

Par **corimaa**, le **04/06/2011** à **21:53**

Bonsoir, si ni mariés ni pacsés, donc pas de donation au dernier vivant avec usufruit de la maison.

Donc, il faudra que vous vendiez la maison pour donner leur part aux enfants de votre ami, ou bien leur acheter leur part